



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE, ET DE L'INNOVATION

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

CYBER-INFRASTRUCTURE NATIONALE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET
L'INNOVATION
(CINERI)

Projet Enseignement Supérieur Professionnel
Orienté Insertion et Réussite des Jeunes
(ESPOIR-Jeunes)

TERMES DE REFERENCES

Sélection d'un (1) organisme de formation professionnelle

septembre 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'enseignement supérieur sénégalais a connu plusieurs réformes ces dernières années dont, notamment, le passage au système LMD, la mise en place de nouveaux textes réglementaires organisant les universités, la réforme des grades du personnel enseignant, etc.

L'un des axes majeurs des réformes de politiques du sous-secteur de l'enseignement supérieur est l'utilisation des TIC pour accompagner leur mise en œuvre et permettre leur suivi. En effet, le pilotage de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite une maîtrise, en temps réel, de l'information relative à ce secteur.

La gouvernance de l'ESR peut se décliner en :

- gouvernance institutionnelle ;
- gouvernance de l'activité.

La **gouvernance institutionnelle** couvre le domaine des processus de conformité en termes de responsabilité publique et d'assurance qualité (Ministère, Conseils d'Administration des universités, ANAQ-Sup) et s'adresse au Ministre et aux Conseils d'Administration des différentes universités. La **gouvernance d'activité** couvre le domaine du processus de performance en termes de pédagogie, d'utilisation de ressources et s'adresse aux rectorats et aux autres directions opérationnelles du Ministère. L'utilisation de ressources de la gouvernance d'activité regroupe les thèmes suivants : planification stratégique et alignement, prise de décision stratégique, gestion des risques stratégiques, systèmes stratégiques, tableaux de bords, amélioration continue.

Quatre principaux piliers peuvent être identifiés, pour la gouvernance de l'ESR :

1. Les Étudiants ;
2. L'offre de formation ;
3. Les établissements d'enseignement supérieur publics et privés ;
4. La Recherche.

Pour chacun de ces piliers, il y a plusieurs composantes à gérer, avec à chaque fois un volet opérationnel (dont la gestion repose sur les établissements et structures concernés : gouvernance d'activité) et un volet informationnel (à destination du ministère et ses instances de gouvernance de l'ESR : gouvernance institutionnelle).

Un bon système de gouvernance passe nécessairement par une bonne circulation de l'information et la mise à disposition de tableaux de bord permettant l'analyse en temps réel de différents indicateurs préétablis.

La mise en place d'un Système intégré de Gouvernance de l'ESR (SIGESR) est un moyen pour prendre en charge la plupart des problèmes actuels du secteur. En effet, cela pourrait permettre de suivre en temps réel les différents indicateurs de performance et de gestion des différentes structures dépendant du MESRI.

Plusieurs actions ont déjà été menées depuis quelques années. Le socle du SIGESR est complètement opérationnel et quelques objets métiers de base sont déjà implémentés. D'autres objets ont commencé à être implémentés, mais n'ont pas été finalisés. Enfin, nous avons des objets dont l'implémentation n'a pas encore commencé.

Dans le cadre du projet Enseignement supérieur professionnel orienté Insertion et Réussite des jeunes (Espoir-Jeunes), le Ministère, avec l'appui de la Banque Mondiale, a consacré une rubrique au SIGESR. L'accent est mis, pour une meilleure gouvernance de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), sur la finalisation du SIGESR et son interconnexion aux applications de gestion utilisées dans les universités.

Nous souhaitons renforcer les capacités de l'équipe chargée de l'opérationnalisation du SIGESR.

2. Objectifs

Les objectifs de cette mission sont de renforcer les capacités des membres de l'équipe en charge de la mise en œuvre du SIGESR. Pour cela nous souhaitons recruter, un organisme en charge de la formation/certification des personnes identifiées. La formation devra se faire en entreprise.

Organisme de formation professionnelle (1 mission)

Mission : La firme a pour mission de former et de certifier les personnes identifiées dans les domaines pertinents pour le projet.

Tâches : Les principales tâches sont :

- Former les membres de l'équipe ;
- Délivrer des certifications internationales.

Profil de la firme : La firme a 10 années d'expérience dans la formation professionnelle et dispose, au moins, de trois références. Elle est accréditée pour délivrer les certifications ciblées.

Profil du personnel :

Les membres de l'équipe sont des professionnels expérimentés ayant une expertise dans le domaine.

- Le chef de mission dispose d'au moins 5 années d'expérience dans des missions similaires.
- Les formateurs ont des compétences dans les domaines de formation. Ils doivent avoir au moins une expérience dans des missions similaires.

3. Activités

Les activités dans le tableau ci-dessous seront réalisées durant la mission.

1.	Former l'équipe
2.	Faire passer les certifications : 3 PMP, 1PSMI, 2 ITIL 4 foundation, 2 certifications ISO 27001, 1 DevOps Foundation (DOFD), 1 ISTQB Testing Certification, 1 LPIC-1, 1 LPIC-2

4. Résultats attendus

Au terme de cette mission :

- Les performances des membres de l'équipe sont accrues ;
- un taux de réussite de 100% aux certifications.

5. Durée de la mission

La mission aura une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables. Durant cette période, la firme fournira elle-même ses outils de travail et prendra en charge les éventuels frais de déplacement de ses consultants.

6. Procédure de Sélection

La sélection se fera suivant la méthode basée sur la Qualification des consultants par avis à manifestation d'intérêt publié sur le site de la Banque, dans les journaux et tout autre canal pertinent.

Les candidats seront notés suivant le barème ci-après :

Qualifications générales du cabinet	65 points
--	------------------

• Expérience d'au moins 10 ans dans la formation professionnelle (2 points par année)	20 points
• Accréditations ATP par PMI, DevOps Institute, GASQ, PECB, AXELOS, PeopleCert.(3 points chacune, 2 points si plus)	20 points
• Au moins 3 références (5 points par référence)	15 points
• Admission d'au moins 75 % des apprenants de la firme aux examens	5 points
• Possibilité d'avoir un emploi du temps adapté	5 points
Expérience du personnel	35 points
• Expérience du chef de mission : au moins 5 ans (3.5 points par année et 1.5 point si plus)	19 points
• Expérience des formateurs (2 points pour chacune des 8 formations ciblées)	16 points
TOTAL	100 points

La note minimale requise pour être retenu dans la liste des pré-qualifiés est de 80 points /100. Le candidat ayant obtenu la note totale la plus élevée et supérieure à la note minimale ci-dessus sera invité à présenter des propositions technique et financière.